AVEC LA TICFE, LES DOUANIERS DE LYON ENERGIES INTER N'ONT PLUS DE JUS !

Le bureau de Lyon-Énergies Inter, c'est tout neuf, c'est tout beau, MAIS :

- les effectifs de référence (ER) initialement prévus pour l'interrégionalisation, pourtant sous-évalués dès le départ, ne sont toujours pas atteints, malgré la présence de 2 Paris Spé. Pire : **sans prise en compte d'un congé maladie longue durée** !
- **retardée pour cause de manque de personnel,** l'interrégionalisation de Lyon-Énergies a finalement eu lieu en 2016, toujours dans une situation de sous-effectif **chronique**.
- Rappelons que Lyon-Énergies Inter, c'est **plus de 4 milliards de recettes par an** (premier bureau en France), la gestion et le contrôle sur 12 départements d'une raffinerie, de 18 EFS et de nombreux opérateurs en TICGN, TICC, GNV et aviation.
- En 2016, une nouvelle réglementation TICFE a été mise en place, **ce qui n'a fait qu'aggraver la situation du bureau.**

Dans la vraie vie, la TICFE, c'est :

- **0,7 ETPT** prévus lors de l'interrégionalisation, d'où une réorganisation en interne pour gérer tant bien que mal la TICFE au détriment des autres pôles du bureau, passés en service minimum pour sécuriser les 4 milliards de recette !
- **une charge de travail sans précédent** pour tous les bureaux gérant la TICFE, mais pour Lyon-Énergies en particulier. 6 200 attestations reçues pour l'instant (= 6 200 dossiers potentiels), pour une cible estimée à **29 100 entreprises** en Auvergne–Rhône-Alpes possédant un code NAS de l'INSEE concerné par la TICFE. Sans parler des sociétés qui se greffent sur la réglementation telles les boulangeries de supermarchés !!! Le dynamisme économique d'Auvergne-Rhône-Alpes a des conséquences directes sur le service, car Lyon-Énergies Inter enregistre le plus grand nombre d'opérateurs par rapport aux autres bureaux de Fiscalité énergétique.
- **980 dossiers papier reçus à traiter** (et environ 1 800 dossiers dématérialisés qui vont potentiellement se concrétiser). A raison de 8 heures pour traiter un dossier, il faudrait 6,18 agents à temps plein uniquement dédiés à la TICFE pour espérer avoir traité tous ces dossiers reçus au 31 décembre 2017 !

Tout ceci signifie qu'un dossier reçu en mai ne pourra pas être traité avant 2018 ! Où est donc le service public performant ??? Perdu, quelque part… Un peu gênant lorsque l'on considère les **34 millions en instance de remboursement** après lesquels les sociétés attendent (mais jusqu'où ira leur patience)…
- une réglementation mouvante et une Direction Générale qui hésite (encore?)… Elle vient **enfin** de définir la valeur ajoutée en… avril 2017, mais a encore changé d'avis sur les exercices comptables décalés !!! Obligation par conséquent de réexaminer **TOUS** les dossiers déjà traités jusqu'ici !!!

Pour les agents en détresse, la TICFE signifie :

- **une boîte mail saturée, des appels incessants** qui ne permettent pas de se concentrer sur le traitement des dossiers de remboursement et qui provoquent une augmentation du stress et de la fatigue accumulée par les agents. La détresse de ces derniers a été confiée au BEAT, mission conclue en janvier 2017… mais sans réelle amélioration depuis.
- une **impossibilité de mettre en œuvre des contrôles** en société, pourtant demandés par la DG et la DR (directive d'action locale). Le bureau s'est transformé en super-service de remboursement et les perspectives de faire du contentieux un jour s'éloignent.
- **une décrédibilisation de la Douane** qui doit se justifier régulièrement auprès des opérateurs du retard pris dans le traitement des dossiers, sans compter les nombreuses révisions réglementaires (de nombreux dossiers ont déjà été traités 3 ou 4 fois !)… La fierté d'être douanier en a pris un coup et on passe vraiment pour des Guignols auprès des opérateurs !
- Lyon-Énergies Inter fait partie du réseau des pôles énergétiques et est souvent consulté par la DG à ce titre. Si cette fonction est flatteuse, **le bureau n'a plus les moyens d'être bureau pilote sur tous les projets en cours**.

Les exigences des agents de Lyon-Énergies Inter, c'est :

- **des effectifs en nombre suffisant** pour sécuriser la perception des droits et taxes, et traiter **correctement** le « tsunami » TICFE ;
- **POUVOIR rendre un service public de qualité**, dans des conditions de travail décentes pour chaque agent, et ce pour tous les pans de la fiscalité pétrolière et autres énergies.

A l'heure où certaines valeurs sont « remises au goût du jour » comme celle du travail, il nous apparaît plus que jamais nécessaire **d'insister sur la capacité de faire correctement son travail sans que l'acronyme TICFE soit une souffrance pour les agents.**

Lyon, le 23 mai 2017